

**Ne s'applique pas aux cantons de
Genève, de Vaud et du Valais**

LIEU / DATE Zurich, le 25 novembre 2016
COMPÉTENCE Michael Birkner, lic. en droit, avocat
LIGNE DIRECTE 043 244 73 20
COURRIEL michael.birkner@suissetec.ch

Négociations salariales 2017

Madame, Monsieur,

Lors des négociations salariales menées dans le cadre de la CCT de la branche suisse de la technique du bâtiment, les partenaires sociaux sont parvenus au consensus suivant :

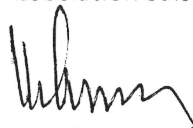
« Augmentation salariale individuelle de 0,5 % de la masse salariale AVS globale des employés soumis à la CCT (jour de référence : 31.12.2016). Le passage à des catégories supérieures de salaires minimaux n'est pas considéré comme une augmentation salariale. »

Les bureaux d'études ne sont pas soumis à la CCT de la branche de la technique du bâtiment, mais nous souhaitons tout de même les informer des négociations salariales de cette année.

Nous restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)



Hans-Peter Kaufmann
Directeur



Michael Birkner
Responsable Droit